



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 127526

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'application d'un taux de TVA relevé pour les services de collecte de traitement des déchets ménagers et assimilés. En effet, il s'agit d'un service d'intérêt général qui participe à la salubrité publique, à la préservation de l'environnement, et qui est aussi générateur d'emplois locaux non délocalisables, pour beaucoup issus d'entreprises d'insertion. Il faut souligner que le Gouvernement a inscrit des objectifs ambitieux en matière de gestion et de valorisation des déchets dans les lois issues du Grenelle de l'environnement. Pourtant, ces objectifs seront pénalisés par l'augmentation du taux de TVA. Aussi, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait pas revoir sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127526

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 887

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)